

Annonces légales et judiciaires

Aux termes d'une délibération en date du 27 avril 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société **R.A.I.M. CONCEPT** Sarl au capital de 1000 €, ayant son siège social 16 lotissement le Moulin 26600 Chantemerle-les-Blés, immatriculée au RCS Romans sous le numéro 903 675 718 a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de pose de charpente, ossature bois pour tout type de bâtiment et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis
La Gérance



SARL TOUTPAM - LES PLANTES DE LA VALLOIRE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 650 €
Siège social : 455 Route des Peupliers
26210 LAPEYROUSE MORNAY
RCS ROMANS 435 216 015

Aux termes d'une AGE en date du 27/04/2026, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 390 € pour le porter de 7 650 € à 8 040 € par voie d'apport en nature et ce à compter du 27/04/2026.

Aux termes de la même AGE, les associés ont décidé à compter du jour de ladite assemblée :

- de modifier la dénomination de la société qui devient TOUT PAM au lieu de SARL TOUTPAM - LES PLANTES DE LA VALLOIRE,

- d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes : « l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-4 du Code rural et de la pêche maritime ».

En conséquence, les statuts ont été modifiés. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis,
la Gérance.

Suivant acte reçu le 02/04/2026 par Me HAMITRI Sabrina, 6 place de la Gare 42410 Chavanay, M. **DONNAT Bernard** Georges Marie, de nationalité française, né le 02/08/1952 à ROANNE, et Mme **PRAT** Pascal Marie Odile, de nationalité française, née le 14 avril 1954 à AMPLEPUI, demeurant ensemble à SAINT-VALLIER (26240), 58 allée Ninon VALLIN.

Mariés à LYON (69003) le 30/04/1977 sous le régime de la communauté des biens réduite aux acquêts, ont expressément déclaré aménager leur régime matrimonial en ajoutant une clause de PRECIPUT EN FAVEUR DU SURVIVANT DES EPOUX en cas décès.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial de Me HAMITRI Sabrina.



APPEL À CANDIDATURES - SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3, L.143-7-2 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, substitution ou échange tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

FB - AS 26 26 0070 01 : superficie totale : 1 ha 05 a 43 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : ROMANS-SUR-ISERE (1 ha 05 a 43 ca) - 'LES BALMES EST' : ZM-25. Zonage : A. Occupation : Occupée

FB - AS 26 26 0062 01 : superficie totale : 14 ha 41 a 40 ca dont 14 ha 41 a 40 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : GRANE (14 ha 41 a 40 ca) - 'LE FILAN' : E-105-106-107-112-114-115 - 'LE FILAN SUD' : E-191. Zonage : N. Occupation : Libre

FB - AA 26 15 0132 01 : superficie totale : 10 ha 55 a 60 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : BEAUMONT-LES-VALENCE (10 ha 55 a 60 ca) - 'REBOULET' : ZC-72-77. Zonage : A. Occupation : Libre

FB - AP 26 16 0030 01 : superficie totale : 1 ha 77 a 15 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : BEAUMONT-LES-VALENCE (1 ha 77 a 15 ca) - 'LES COUATTES' : ZI-66-67. Zonage : A. Occupation : Libre

PV - AS 26 26 0077 01 : superficie totale : 6 ha 54 a 29 ca dont 2 a 88 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : TULETTE (6 ha 54 a 29 ca) - 'GRAND DEVES' : H-384 - 'LES BLANQUETTES' : I-45-46-47-49 - 'LE PONT NEUF-OUEST' : M-29 - 'LES EGRAIZES' : N-73-74 - 'PETIT DEVES' : N-45-46-47-242-243 - 'CASSET-EST' : O-134-203-204 - 'VOULEUYE-EST' : R-147 - 'LES BASSES VOULEUYES' : S-12-133-134-138-173 - 'LE FOURNAS' : T-50. Zonage : RNU. Occupation : Libre

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 15/05/2026 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <https://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt - CS 10150 26905 VALENCE CEDEX 9 - Tél. 04 75 41 51 33 ou auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON.

GET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.



CHALEAT

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 7 500 EUR
Siège social : 825 Rue de la Thine
26140 ALBON
503 952 996 RCS ROMANS

Avis de modifications

Aux termes du PV d'AGE du 21/04/2026 les associés ont décidé d'augmenter le capital d'une somme de 3 750 € pour le porter de 7 500 € à 11 250 € par création de 250 parts sociales nouvelles de 15 € de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées et ce à compter du même jour.

Les associés ont également décidé de transformer l'EARL en SCEA et ce à compter du 21/04/2026.

En conséquence, les statuts ont été modifiés. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis,
La Gérance.

Aux termes d'une décision en date du 16 avril 2026, l'associé unique de la société **OH 26**, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 800 euros ayant son siège 38 rue Jules Védrières, 26000 VALENCE, immatriculée sous le numéro 984 695 270 RCS Romans, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16 avril 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Habib OUECHTETI, demeurant 38 rue Jules Védrières 26000 VALENCE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Ses fonctions de gérant prenant fin dès lors.

Le siège de la liquidation est fixé 38 rue Jules Védrières 26000 Valence. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Romans, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

Journal L'Agriculture Drômoise
HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES RURALES ET AGRICOLES
SARL des Editions de L'Agriculture Drômoise au capital de 91 418,48 € créée le 21/07/76, durée 50 ans. RCS Romans B 307.711.507

SIÈGE SOCIAL
145 avenue Georges Brassens - CS 30418
26504 Bourg-lès-Valence cedex
Tél. 04.27.24.01.70
contact@agriculture-dromoise.fr
www.agriculture-dromoise.fr
N° CPPAP : 0929 T 85792
ISSN 1262-2583 (papier) ISSN 2610-7317 (en ligne)
ISSN 2742-409X (édition numérique)
Membre du SNPAR. Mise en page au journal. Dépôt légal à parution. Principaux associés : Chambre d'Agriculture - CRCA - Groupama Méditerranée

Journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires du département de la Drôme

ADMINISTRATION - RÉDACTION
Co-gérants : Jean-Pierre Royannez - Damien Colin
Directeur de la publication : Jean-Pierre Royannez
Directeur de la rédaction : Christophe Ledoux

PUBLICITÉ LOCALE AGRI RHONE-ALPES BOURGOGNE
23, rue Jean Baldassini 69364 Lyon cedex 7
Jérémy Pagès
Tél. : 07 71 91 72 09
jpagues@arbpub.fr

PUBLICITÉ NATIONALE REUSSIR
4-14 rue Ferrus CS 41442
75683 PARIS Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30 - pub@reussir.fr

ABONNEMENT
Pack Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) : 135 €
Pack Pro 2 ans 100 n° (journal + version numérique) : 260 €
Pack Super Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) + 1 revue technique : 205 €
Prix au numéro : 3,50 €

IMPRESSION
Imprimerie de l'Avesnois - 1 rue Pierre Charpy
59440 Avesnes-sur-Helpe
Origine du papier : France/Norvège
Taux de fibres recyclées : minimum 60 %
Certification : papier produit à partir de fibres IFCGD (Issues de forêts certifiées gérées durablement)
Eutrophisation : P_{tot} 0,022

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle). Toute copie doit avoir l'accord du Centre français de droit de copie (CFC) 20, rue des grands Augustins 75006 Paris - Tél 01 44 07 47 70.

Chronique paie

	Valeur des coefficients conventionnels de l'emploi		Valeur depuis le 01/01/2026	Salaire brut mensuel base 151.67 heures
	entre	et		

Palier 1	9	11	12,02 €	1823,03 €
Palier 2	12	16	12,02 €	1823,03 €
Palier 3	17	24	12,14 €	1841,27 €
Palier 4	25	35	12,40 €	1880,71 €
Palier 5	36	51	12,93 €	1961,09 €
Palier 6	52	73	13,54 €	2053,61 €
Palier 7	74	104	14,33 €	2173,43 €
Palier 8	105	143	15,32 €	2323,58 €
Palier 9	144	196	16,58 €	2514,69 €
Palier 10	197	270	18,36 €	2784,67 €
Palier 11	271	399	20,90 €	3169,90 €
Palier 12	400		23,88 €	3621,88 €

Cotisations accident du travail	Taux à la baisse pour 2026 (en %)
110 Cultures spécialisées	2,15
130 Elevage gros animaux	2,42
140 Elevage petits animaux	3,79
180 Cultures, élevages non spécialisés	2,03
190 Viticulture	3,64

La gratification des stagiaires est établie sur la base de 4,50 € brut par heure.

Depuis le 27 décembre 2022, le salaire du salarié versé par virement doit être effectué sur un compte bancaire appartenant à ce salarié s'il est titulaire ou cotitulaire du compte bancaire.

Les jours fériés pour 2026

(tombant un jour habituellement travaillé du lundi au vendredi)

- Jour de l'an : jeudi 1^{er} janvier 2026
- Lundi de Pâques : Lundi 6 avril 2026
- Fête du travail : Vendredi 1^{er} mai 2026
- Victoire 1945 : Vendredi 8 mai 2026
- Jeudi de l'Ascension : Jeudi 14 mai 2026
- Lundi de Pentecôte : Lundi 25 mai 2026
- Fête nationale : Mardi 14 juillet 2026
- Assomption : Samedi 15 août 2026
- Toussaint : Dimanche 1^{er} novembre 2026
- Armistice : Mercredi 11 novembre 2026
- Noël : Vendredi 25 décembre 2026

Cotisations sociales (non TAM/cadres) au 01.04.2026

Taux des cotisations	Plafond	Employeur	Salarié	Total
Cotisation sécurité sociale Assurances sociales : maladie, maternité, décès (taux réduit à 7% pour certaines mesures dont TODE)	4 005 €	13 %	0 %	13 %
Vieillesse plafonnée		8,55 %	6,90 %	15,45 %
Vieillesse déplafonnée		2,11 %	0,40 %	2,51 %
Allocations familiales		5,25 %	0 %	5,25 %
Accident du travail		Variable	0 %	
Contribution solidarité autonomie	4 005 €	0,30 %	0 %	0,30%
Fonds d'aide au logement		0,10 %	0 %	0,10%
Chômage	16 020 €	4,00 %	0 %	4,00 %
Retraite complémentaire (Agric) Retraite complémentaire • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS* • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS Contribution d'équilibre technique (CET) • Rémunération supérieure au PMSS Contribution d'équilibre général (CEG) • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS Retraite supplémentaire des non-cadres Dès 12 mois d'ancienneté continue (obligatoire)	4 005 €			
		3,94 %	3,93 %	7,87 %
		10,80 %	10,79 %	21,59 %
		0,21 %	0,14 %	0,35 %
		1,29 %	0,86 %	2,15 %
		1,62 %	1,08 %	2,70 %
		0,50 %	0,50 %	1 %
Assurance garantie des créances des salaires (AGS) - dans la limite de 4 plafonds	16 020 €	0,25 %	0 %	0,25 %
Service santé au travail	4 005 €	0,42 %	0 %	0,42 %
OCAPIAT (entreprise moins de 11 salariés) CDI et CDD saisonniers CDD autre que saisonniers		0,55 % 1,55 %	0 % 0 %	0,55 % 1,55 %
Cotisations AFNCA, ANEFA, PROVEA, ASCPA AFNCA pour les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 310, 330, 340, 400, 410, à l'exception de l'ONF, des associations intermédiaires et des sociétés de courses ANEFA PROVEA pour les paysagistes et les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 400 à l'exception des associations intermédiaires. ASCPA (salarié ayant 6 mois d'ancienneté)		0,05 %		0,05 %
		0,01 %	0,01 %	0,02 %
		0,20 %		0,20 %
		0,04 %		0,04 %
		0,06 % 0,016 %	0,04 %	0,010 % 0,016 %
ADEFA Contribution au dialogue social				
CSG et CRDS non déductibles (assiette 98,25% du salaire dans la limite de 4 plafonds et de 100% sur la rémunération au-delà)			2,40 %	2,40 %
CSG déductible (assiette : 98,25% du salaire et de 100% de certaines contributions patronales prévoyance)			6,80 %	6,80 %
Forfait social (entreprise de 11 salariés et plus) sur les contributions patronales prévoyance et santé			8 %	8 %
Assurance décès		0,170 %	0,170 %	0,34 %
Garantie incapacité de travail - de 6 à 12 mois d'ancienneté - A partir de 12 mois d'ancienneté		0,180 % 0,850 %	0,540 % 0,730 %	0,72 % 1,58 %

Le service juridique social de la FDSEA 26, Manon Dussert

Confiez-nous vos annonces légales et judiciaires, avis d'enquêtes publiques, annonces administratives... Béatrice et Nathalie sont à votre service...

une adresse mail à votre service : legales@agriculture-dromoise.fr



Par arrêté interministériel du 15 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2026, soit 0,195 euro HT le caractère.

Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications unitaires ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées. Les annonces de modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Plus d'informations sur <https://www.agriculture-dromoise.fr>, rubrique publications légales



LE JOURNAL L'AGRICULTURE DRÔMOISE PARTOUT, TOUT LE TEMPS...
www.agriculture-dromoise.fr

AVEC VOTRE ABONNEMENT, PROFITEZ DE NOS SERVICES NUMÉRIQUES...

Communiquez votre adresse mail, vous recevrez les informations pour créer votre compte

En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter au 04 27 24 01 70.



SUIVEZ-NOUS...

